

# Une information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) disponible et fiable au service des politiques et de l'aide à la décision en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles au Sahel et en Afrique de l'Ouest

## TERMES DE REFERENCE

### 1. Contexte

---

1. L'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) constitue la base des politiques alimentaires et nutritionnelles et est au cœur du dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA). Ce fut un des motifs clés de la création du RPCA, et à juste titre, elle constitue le premier pilier de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires ([Charte PREGEC](#)), approuvée en 2012.

2. Au niveau des États et à l'échelle régionale, la Charte PREGEC prévoit une batterie de procédures incluant des mécanismes de dialogue/consultation pour l'harmonisation des méthodologies, la validation des données et analyses, etc. visant à garantir la transparence et le consensus autour d'une information de qualité, indépendante et accessible à toutes les parties prenantes. Ses principes insistent également sur l'engagement des parties prenantes (gouvernements, organisations inter-gouvernementales, société civile, partenaires techniques et financiers) à fédérer leurs efforts afin de doter les États de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SI-SAN) pérennes (enquête agricole, suivi de la campagne, suivi des marchés, suivi et analyse des moyens d'existence des ménages, situation nutritionnelle) et ancrés dans les institutions nationales. Cela devrait permettre de produire, à temps, des diagnostics complets et de qualité sur l'insécurité alimentaire, les risques et les capacités des différents groupes de population à y faire face.

3. La première évaluation externe de la Charte PREGEC a pointé du doigt un certain nombre de préoccupations :

- Depuis ces vingt dernières années, pratiquement la fin de la dernière phase du programmes DIAPER soutenu par l'UE, il y a de moins en moins de partenaires internationaux disposés à financer les SI-SAN ; les États prennent certes des initiatives, mais peinent toujours à internaliser les coûts dans les budgets nationaux ;
- En dépit des efforts consentis dans une très large majorité de pays, les systèmes d'information ne sont pas en capacité de fournir les données de qualité qu'exige le Cadre harmonisé<sup>1</sup> (CH) pour que les résultats reflètent au maximum l'image de la situation réelle du terrain et soient indiscutables ; cette situation est due à une multitude de raisons dont la question de financement des systèmes d'information sur la SAN. D'autres données importantes manquent également comme celles relatives aux conditions d'accès à l'alimentation, notamment en milieu urbain et à la vulnérabilité pastorale, etc.

4. Le problème réside donc à plusieurs niveaux :

**Gouvernance des systèmes d'information** : En dépit des initiatives prises dans le cadre de l'accompagnement et du renforcement des capacités des dispositifs nationaux, la plupart des États éprouvent d'énormes difficultés à mettre en place des mécanismes de financement durable de leurs SI-SAN à commencer par une allocation budgétaire suffisante et pérenne. Ainsi le manque de données pour conduire de manière souhaitable les analyses du Cadre Harmonisé (CH) dans certains pays constitue un problème récurrent dans la région. Ce manque d'information prive les pouvoirs publics d'éléments d'aide à la décision, et a conduit le Réseau à recommander, lors de sa réunion restreinte d'avril 2018, l'organisation par la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, d'une conférence régionale, incluant les ministères sectoriels concernés, y compris celui en charge du budget et les parlements, afin de convenir d'engagements concrets sur le financement et la pérennisation des SI-SAN.

**Qualité de l'information** : En plus d'être incomplète, l'information sur la SAN est de plus en plus un sujet de préoccupation et de contestation entre les parties prenantes autour de sa qualité, de l'indépendance de son processus de production, etc. Hormis les méthodologies qui sont souvent sources de questionnement, la première évaluation externe de la Charte PREGEC a aussi révélé une insuffisance des mécanismes de consultation/dialogue pour l'analyse et la validation de l'information au niveau national. À cela s'ajoute l'incapacité de bon nombre de systèmes nationaux à collecter les données requises pour des analyses plus pertinentes, ainsi que le faible leadership de certains Gouvernements dans le processus de production de l'information. Ces manquements préjudiciables dans l'application des principes et engagements de la Charte PREGEC ont comme conséquence la tentation grandissante de chaque acteur à vouloir produire sa propre information, et ce en contradiction avec les principes de la Charte PREGEC.

---

<sup>1</sup> Outil consensuel d'analyse des zones et du nombre de population en insécurité alimentaire et nutritionnelle

5. Cette situation suscite les questions suivantes :

- i) Quel est l'état des SI-SAN dans les pays de la région (cadre institutionnel/structuration, performance/efficacité...) ? Quelles sont leurs aptitudes réelles à générer les informations souhaitées et lesquelles ? En particulier, quelle est leur capacité à délivrer les besoins multiples d'information intersectorielle requise pour l'analyse du Cadre harmonisé (CH), le suivi de la SAN et les besoins de la Plateforme ECOAGRIS ?
- ii) Quelles sont les causes sous-jacentes de ces manquements dans l'application des procédures préconisées par la Charte PREGEC pour garantir une information fiable, consensuelle, indépendante et accessible à tous ? Quel est le degré d'implication des acteurs non étatiques ? Que peut-on suggérer aux États comme feuille de route (ou guide de procédure) pour solutionner à court ou moyen terme de tels manquements et quelle pourrait être la place de l'accompagnement régional ?
- iii) Quelles sont les bases d'évidence disponibles quant à l'effort de financement souverain des États en faveur des SI-SAN nationaux ? Quels types de partenariats novateurs (entre les gouvernements et leurs collectivités territoriales, et les autres acteurs non-publics, ONG, associations professionnelles agricoles et d'éleveurs...) peut-on promouvoir en faveur de SI-SAN performants et pérennes ? Sur quelles bonnes pratiques de terrain s'appuyer pour une remobilisation politique des États en faveur de la pérennisation et de la mise en place de mécanisme de financement durable des SI-SAN nationaux ?

6. La présente étude devrait permettre l'identification d'actions concrètes pour des appuis conséquents aux pays comme prévus dans la *Sous-composante 2.2 : Appui aux dispositifs, aux systèmes d'information agricole, de sécurité alimentaire et aux systèmes d'alerte précoce et de résilience* du PAGR-SANAD<sup>2</sup>, ainsi que du Plan de réforme du RPCA adopté en 2017.

## 2. Objectifs et résultats attendus

---

7. L'objectif global de la réflexion est de renforcer la capacité des SI-SAN nationaux et régional à délivrer une information complète, fiable et accessible à tout moment et à tous au bénéfice de la bonne décision en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

**Objectif spécifique 1 (Os1) :** Faire un diagnostic exhaustif de l'état actuel des SI-SAN dans les 17 pays ;

**Objectif spécifique 2 (Os2) :** Approfondir la connaissance sur les causes profondes des manquements dans la mise en œuvre des procédures destinées à garantir la disponibilité d'une information SAN fiable et consensuelle au niveau national ;

**Objectif spécifique 3 (Os3) :** Analyser les mécanismes et stratégies de pérennisation du financement des SI-SAN nationaux et leur durabilité.

8. Les résultats attendus sont les suivants :

**R1 : Un diagnostic complet des SI-SAN réalisé et des pistes de renforcement définies (Os1) :**

- État des lieux (cartographie) de l'état de fonctionnement des SI-SAN dans les pays : structuration/consolidation de l'ancrage institutionnel, aptitudes actuelles en matière de fourniture d'information (lesquelles ?), performance et efficacité, etc. ;
- Identification des leviers clefs de renforcement du SI-SAN, notamment ceux à même de produire des impacts significatifs et durables sur l'efficacité du SI-SAN à délivrer l'information requise pour l'analyse du CH, le suivi de la SAN et pour la Plateforme ECOAGRIS, ainsi que les principales implications institutionnelles/politiques, financières, etc. ;
- Feuilles de route pays (y compris la contribution de l'accompagnement régional) pour le renforcement des SI-SAN.

**R2 : Une cartographie exhaustive des dysfonctionnements établie, assortie de pistes d'amélioration (Os2) :**

- Cartographie des causes sous-jacentes du manquement dans la mise en œuvre des procédures préconisées (effectivité, performance, transparence, inclusivité et indépendance des mécanismes/cadres d'harmonisation des méthodologies de collecte de l'information, d'analyse et de validation, etc.) pour garantir une information fiable, transparente et accessible à tous ;
- Grille standardisée (ou Cadre d'analyse) de mesure de la « qualité » des processus (collecte et analyse des données) et des résultats (notamment du CH) ;
- Feuille de route (ou guide de procédure) destinée aux États, aux collectivités territoriales et aux autres parties prenantes (organisations professionnelles agricoles et d'éleveurs, ONG, partenaires techniques et financiers) pour solutionner à court ou moyen terme les dysfonctionnements et manquements constatés.

---

<sup>2</sup> Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest

**R3** : Un diagnostic complet du financement des SI-SAN réalisé et des options de rationalisation et de pérennisation identifiées (Os3) :

- Diagnostic approfondie de la structure des coûts du SI-SAN (production et analyse de l'information) du niveau national au régional et des opportunités de rationalisation (y compris les opportunités de valorisation des dynamiques paysannes et citoyennes d'information sur la SAN);
- Cartographie des mécanismes de financement des SI-SAN nationaux y compris les parts relatives des différentes sources de financement ;
- Analyse de la durabilité globale des mécanismes de financement mis en œuvre par les pays ;
- Feuille de route destinée aux États et aux autres parties prenantes (organisations professionnelles agricoles et d'éleveurs, ONG, partenaires techniques et financiers...) pour assurer une meilleure pérennisation du financement des SI-SAN.

### 3. Contenu de l'évaluation

---

9. Les analyses seront effectuées sur l'ensemble des 17 pays de l'espace Sahel et Afrique de l'Ouest : i) ceux sahéliens, faisant partie du premier groupe des États membres du CILSS et ; ii) ceux côtiers ayant subséquemment intégré le dispositif PREGEC du Réseau.

**3.1. Objectif spécifique 1 (Os1)** : Faire un diagnostic exhaustif de l'état actuel des SI-SAN dans les 17 pays

Il s'agit de partir des informations fournies par la première évaluation externe de la Charte PREGEC pour :

- Approfondir le diagnostic sur l'état actuel des SI-SAN, tant au niveau de leur structuration et ancrage institutionnel que de leurs capacités réelles à délivrer une information régulière et de qualité pour l'analyse CH, le suivi de la SAN et la Plateforme ECOAGRIS ;
- Identifier et évaluer la qualité des types d'informations dont le SI-SAN est réellement en capacité de délivrer (cartographie des services livrés), ainsi que des gaps à combler pour chaque pays ;
- Identifier des leviers clefs de renforcement du SI-SAN à même de produire des impacts significatifs et durables en matière de fourniture d'une information de qualité, notamment requises pour les analyses du CH, le suivi de la SAN et la Plateforme ECOAGRIS, ainsi que les implications politiques/institutionnelles et financières liées à ces mesures de renforcement des capacités.

**3.2. Objectif spécifique 2 (Os2)** : Approfondir la connaissance des causes profondes des manquements dans la mise en œuvre des procédures destinées à garantir la disponibilité d'une information SAN fiable et consensuelle au niveau national

En s'appuyant sur les résultats de la première évaluation externe de la Charte PREGEC et d'autres études, ainsi que la collecte d'informations complémentaires de terrain :

- Cartographier de manière précise les vraies raisons (causes sous-jacentes) de la non application par les États des procédures préconisées par la Charte PREGEC pour la fourniture d'une information consensuelle fiable et accessible à tous (guide de référence consensuel sur les règles de production, de vérification et de dissémination de l'information ; procédure d'évaluation de la qualité des informations basée sur un dispositif indépendant de certification);
- Faire un diagnostic précis des manquements dans l'exécution des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes signataires de la Charte PREGEC ;
- Proposer une grille standardisée d'appréciation de la « qualité » des processus (collecte et analyse des données) et des résultats (notamment le CH) ;
- Sur base des causes sous-jacentes et des responsabilités des différentes parties prenantes, définir une feuille de route (ou guide procédure) pour aider les États à solutionner à court ou moyen terme les dysfonctionnements constatés.

**3.3. Objectif spécifique 3 (Os3)** : Analyser les mécanismes et stratégies de pérennisation du financement des SI-SAN nationaux et leur durabilité

Sur la base d'une revue documentaire et d'informations collectées dans les pays :

- Réaliser un diagnostic le plus complet possible de la structure des coûts du SI-SAN : i) analyse désagrégée des coûts de production et d'analyse de l'information du niveau national au régional (analyse des opportunités de rationalisation des cycles régionaux PREGEC d'analyse et de minimisation de leurs coûts, tout en n'affectant pas la disponibilité à temps et la qualité de l'information utile au CH ; optimisation de la valorisation des dynamiques paysannes et citoyennes d'information sur la SAN ; etc.) ; ii) analyse des innovations en matière d'outils de collecte et/ou d'analyse (y compris celles valorisant les NTIC) susceptibles d'influencer positivement la structure des coûts en les rendant plus supportables par les budgets nationaux et ceux des partenaires ; iii) identification des coûts incompressibles du domaine régalién des États et ceux à couvrir par des financements complémentaires (bonus) ; iv) analyse et évaluation des partenariats potentiels (Organisations professionnelles agro-pastorales, ONG et autres PTFs, etc.) pouvant influencer positivement le plan de financement du SI-SAN tout en assurant sa durabilité ;

- Faire une cartographie des mécanismes de financement des SI-SAN dans les pays : sources de financement, volumes et régularité de financement, en mettant l'accent sur la part (valeur absolue et relative) des États à travers leurs budgets nationaux ;
- Faire une analyse critique de la durabilité (sur la base de critères précis) des mécanismes de financement en vigueur dans les pays ;
- Analyser en particulier la part du financement stable (100% mobilisable quelle que soit l'année – Souveraineté financière des SI-SAN) et son niveau d'adéquation avec les besoins réels de financement des SI-SAN.

#### **4. Organisation de l'évaluation et livrables**

---

**10.** L'analyse sera conduite sous la co-supervision du Secrétariat exécutif du CILSS et du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), et sous l'orientation d'un Comité de pilotage mis en place par le RPCA.

Sa mise en œuvre fera recours à une équipe de consultants (un Consultant régional, appuyé par des consultants nationaux) hautement qualifiée et expérimentée. Le Consultant principal, bilingue (Français/Anglais), devrait disposer d'une solide expérience (au moins une dizaine d'années) des enjeux alimentaires et nutritionnels de la région – et en particulier les défis des SI-SAN.

**11.** Les principaux livrables sont les suivants :

- Un document/rapport régional de synthèse d'une cinquantaine de pages maximum reprenant les différentes attentes (résultats attendus) résumées dans la section 2 des termes de référence ;
- Un résumé exécutif d'une dizaine de pages maximum sur les principales conclusions, y compris la feuille de route destinée à corriger les manquements dans la recherche de qualité de l'information, des bases d'évidence chiffrées permettant de construire un argumentaire destiné à mobiliser les États et leurs partenaires pour un financement durable des SI-SAN ;
- 17 rapports pays

**12.** En plus de favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes au niveau des États en faveur du renforcement de la qualité de l'information et de la gouvernance des SI-SAN, les différents livrables (notamment ceux de l'Os2) serviront à la production d'argumentaires pour l'organisation d'un dialogue politique de haut niveau sur le financement et la pérennisation des SI-SAN (Cf Recommandation de la réunion restreinte du RPCA d'avril 2018).

#### **5. Durée**

---

**13.** La durée totale de l'étude est estimée provisoirement à un maximum de 75 jours ouvrables. Cette durée sera clairement définie dans le cadre des arrangements contractuels avec le bureau de consultance retenu.

## 6. Chronogramme indicatif

14. Le calendrier indicatif ci-après est envisagé pour la réalisation de l'étude est le suivant (Tableau 1).

Tableau 1 : Chronogramme prévisionnel

Principales activités	2019											
	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Séquence 1 : Finalisation TdR et contractualisation</b>												
Finalisation et validation TDR	■											
Préparation & lancement des appels d'offre		■	■	■	■	■						
Dépouillement des offres						■						
Notification du consultant et signature contrat							■					
<b>Séquence 2 : Atelier d'orientation</b>							■					
<b>Séquence 3 : Réalisation de l'étude</b>							■	■	■			
<b>Séquence 4 : Remise Draft 1 du rapport</b>									■			
<b>Séquence 5 : Examen du rapport provisoire par le Comité de pilotage (PREGEC Sept)</b>									■			
<b>Séquence 6 : Validation du rapport avec les pays (PREGEC Novembre)</b>											■	
<b>Séquence 7 : Restitution des conclusions auprès des instances des OIGs et pendant la réunion annuelle RPCA en Décembre</b>											■	■
<b>Séquence 8 : Conférence régionale (Dialogue politique Haut Niveau Région-PTF) : Feuille de route de mise en œuvre des conclusions</b>												■